

# Les fastes du Casino : [suite]

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **12 (1874)**

Heft 44

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182917>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### AVIS

Les nouveaux abonnés pour l'ANNÉE 1875 recevront le journal gratuitement d'ici au 31 décembre 1874.

Lausanne, 31 octobre 1874.

#### Les fastes du Casino

#### III

La construction du Casino commença en 1824. La liste des sociétaires a été placée dans l'intérieur du socle en marbre formant l'angle nord-est du bâtiment, ainsi qu'un annuaire de 1824 et plusieurs monnaies frappées au coin du canton. Le Casino, quoique peu élevé, est d'un charmant style, et constitue une des plus jolies constructions de notre ville. Le plan est de l'architecte Perregaux.

Les projets de la Société qui avait fondé le Casino ne se réalisèrent qu'en partie. Il ne fut pas donné suite à l'idée de créer un jardin botanique ; les terrains acquis furent revendus par parcelles à la commune qui devint aussi propriétaire du bâtiment, en 1848, pour le prix de 40,000 fr.

Dès l'origine, il y eut au Casino un café-restaurant tenu d'abord par un nommé Blanc, auquel succédèrent MM. Ronget, Pommaret et Widmer.

Le Casino a été, à diverses époques, le local des clubs et cercles politiques. Déjà en 1826, il abritait sous son toit le *Cercle du Grand Conseil*, dont l'histoire, peu connue de la génération actuelle, trouvera ici sa place.

En 1822, un député avait émis le vœu, au sein du Grand Conseil, qu'il fût établi à Lausanne un lieu de réunion pour les membres de ce corps pendant les sessions et dans les intervalles de celles-ci, afin que nos représentants fussent moins disséminés durant leur séjour au chef-lieu du canton et sachent où se rendre pour rencontrer les membres des autorités supérieures. — Le 8 mars 1823, le Conseil d'Etat, à qui cette proposition avait été renvoyée, décida la création du cercle demandé. Le loyer, l'ameublement, le salaire du concierge, l'éclairage et le chauffage pendant les sessions, furent mis à la charge de l'Etat. Pendant le reste de l'année, ces dépenses étaient supportées par les membres domiciliés à Lausanne.

Le premier local choisi fut un appartement de la maison Creux, place de la Palud, qui avait été occupé pendant un grand nombre d'années par le cercle de la Palud.

Le *Cercle du Grand Conseil* fut ouvert pour la session de mai, et un crédit de 2,400 fr. fut accordé à son comité pour subvenir aux dépenses de l'installation. On libéra cet établissement de l'impôt sur les boissons ainsi que de l'impôt sur les billards.

Le landamman Monod n'approuva guère cette nouvelle création ; il refusa de prendre part à la discussion du Conseil d'Etat relative au *Règlement du Cercle*, alléguant qu'il n'était point de la dignité de cette autorité de s'en occuper. Il protesta du reste contre l'exclusion du Cercle, pendant les sessions, des citoyens qui ne faisaient pas partie du Grand Conseil. « Créer un Cercle qui donne toute l'année aux membres du Grand Conseil un droit que n'ont pas les autres citoyens, disait-il, c'est attaquer les principes de la Constitution, qui n'a pas voulu, et avec raison, attribuer aux députés aucune prérogative, aucune distinction pendant les sessions. »

A l'expiration du bail avec M. Creux, à la Saint-Jean de 1826, ce propriétaire s'étant montré trop exigeant au sujet de réparations indispensables à faire au local, le bail ne fut pas renouvelé, et le Cercle fut transporté à l'entresol du Casino.

Le gouvernement issu de la révolution de 1830 s'occupa encore du Cercle, dans le but de le conserver et de le réinstaller de nouveau à la Palud, n° 2, afin qu'il fût placé plus au centre de la ville. Une convention éventuelle fut passée avec la commune et soumise ensuite au Grand Conseil, qui reçut à cette occasion une pétition de 65 citoyens de Vufflens-la-Ville, demandant la suppression du Cercle.

L'affaire fut renvoyée à une Commission qui prévisa pour le maintien de cet établissement. Le rapport de la Commission, vivement combattu par plusieurs députés, eut pour unique défenseur H. Druey. Malgré l'argumentation serrée de l'orateur, l'Assemblée vota la suppression du Cercle officiel ; le bail avec la Société du Casino fut résilié, et un cercle libre s'installa au *Lion-d'Or*.

#### De la Publicité dans le canton de Vaud.

La génération actuelle, qui peut assister aux séances du Grand Conseil et s'abonner pour une